

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2023-49**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif aux conditions d'indemnisation des conséquences des désordres causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 21 septembre 2023,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret.**

Fait le 21 septembre 2023.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Martin LANDAIS